

L'Aigle Infos

L'information qu'il vous faut!



HEBDOMADAIRE INDÉPENDANT D'INFORMATIONS GÉNÉRALES N°314 DU VENDREDI 09 FEVRIER 2024 - PRIX: 3000 GNF - ZONE CFA : 500

EXCLUSION DES POLITIQUES DES DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

La colère du président du FONAJEP, Yatigna Mansaré

P.3



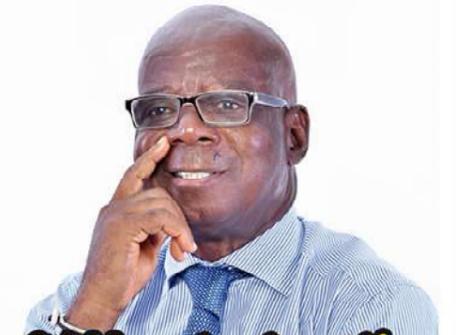
Édito à vue d'Aigle

Un préavis de grève et des craintes légitimes

Le mardi 6 février 2024, comme elles avaient annoncé quelques jours plus tôt, les principales centrales syndicales du pays ont déposé un préavis de grève générale illimitée sur toute l'étendue du territoire national au gouvernement de la transition, à travers le ministère du Travail et de la Fonction publique.... P.2

TRIBUNE

P.9



La CAN ou le cimetière des entraîneurs

SENEGAL

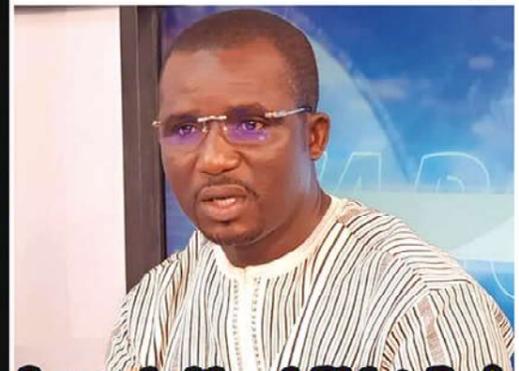
P.4



Réaction vigoureuse du représentant du pastef en guinée suite au report de la présidentielle

CONDUITE DE LA TRANSITION

P.5



Le regard critique de Diaby Doré, vice-président de l'ANAD

RESTRICTION DES LIBERTES

P.4

Enfin, un membre du gouvernement Goumou en donne les véritables raisons

LIBERTÉ DE LA PRESSE

P.6

Le juriste Sayon Mara pour la libération de Sékou Jamal Pendessa

SANTÉ

P.10

Le CNT autorise la construction de quatre hopitaux régionaux devant répondre aux normes internationales

Édito à vue d'aigle



Un préavis de grève et des craintes légitimes

Le mardi 6 février 2024, comme elles avaient annoncé quelques jours plus tôt, les principales centrales syndicales du pays ont déposé un préavis de grève générale illimitée sur toute l'étendue du territoire national au gouvernement de la transition, à travers le ministère du Travail et de la Fonction publique. Elles exigent des autorités la libération immédiate et sans condition de Sékou Jamal Pendessa, le Secrétaire Général du syndicat des professionnels de la presse de Guinée (SPPG), la révision à la baisse du prix des denrées alimentaires de première nécessité; l'application intégrale du protocole d'accord tripartite signé à la date du 15 novembre 2023 et l'application intégrale du protocole d'accord sectoriel de l'Éducation signé le 27 octobre 2023. Une semaine plus tôt, lors d'une réunion du mouvement syndical à la Bourse du Travail

à Conakry, Abdoulaye Sow et ses camarades ont donné un ultimatum de 72 heures aux autorités pour libérer le SG du SPPG qui a maille à partir avec la justice pour avoir appelé à manifester le 18 janvier dernier au niveau des ronds-points de Conakry et dans les villes voisines de Coyah et de Dubreka. Passé ce délai, ils ont dit se réserver le droit de déclencher une grève générale illimitée sur toute l'étendue du territoire national. Ils entendent désormais mettre leur menace à exécution. Pour certains Guinéens, une grève générale qui pourrait être ponctuée de manifestations de rue est à éviter à tout prix. Les autorités de la transition, tout comme les acteurs sociopolitiques du pays ont grand intérêt à ce que le navire de la transition ne tangué pas. La plupart des manifestations de rue en Guinée sont émaillées de violences, causant des morts, des blessés et des destructions de biens publics et privés. Il faudrait donc mettre la balle à terre et revenir à de meilleurs sentiments pour éviter à notre pays des soubresauts inutiles qui seraient de nature à compromettre sérieusement l'exécution des activités inscrites au chronogramme de la transition pour un retour apaisé à l'ordre constitutionnel. Pour d'autres par contre, cette grève générale en vue serait la bienvenue pour amener le CNRD et son gouvernement à s'amender dans la gestion de cette transition qui s'est ouverte le 5 septembre 2021, avec la chute brutale du régime d'Alpha Condé, et qui, si l'on s'en tient strictement à l'accord conclu avec la CEDEAO, devrait se terminer à la fin de cette année par l'élection d'un président civil à la tête du pays. Nombreux sont les acteurs sociopolitiques qui n'hésitent plus à accuser, à tort ou à raison, le général de corps d'armée Mamadi Doumbouya de vouloir s'éterniser au pouvoir, contre selon eux, la volonté de l'écrasante majorité des Guinéens de l'intérieur et de la diaspora. Que l'on sache raison garder pour éviter des troubles et des blocages qui seraient de nature à nous conduire vers un glissement du calendrier électoral.

Kèfina Diakité



Autorisation N°299/PR/TPI/K/2018 - Siège : Hamdaye 2 Commune de Ratoma, Sur la route Le Prince à côté de la Mosquée Diakitéya - BP : 6184 Conakry - République de Guinée

E-mail : laigleinfosgn@gmail.com - tél. (+224) 621935388

Administrateur Général & Directeur de Publication

Mamadou Aliou (Kéfina Diakité) Diakité

Tél. +224 621935388 / 622 04 62 21 / 664 63 09 53

Rédacteur en Chef

Sékou Condé

Secrétaire Général de la Rédaction

Sammuel M'Bemba

Comité de Rédaction

Sammuel M'Bemba, Samory Kéita, Mamadou Aliou (Kéfina Diakité) Diakité, Mohamed Lamine Camara, Sékou Condé

Stagiaire: Mamadou Oury Bah

Service Commercial, Marketing, Abonnement,

Annonces et Pub

Mohamed Lamine Camara

654 75 56 50

Imprimeur

Arbaba Barry

628463493

Imprimerie

Le Scribe

Distribution

L'Aigle Infos/Maison du Livre

Mise en page

Mohamed Lamine Camara

Édité par : Kéfina Sarlu (Société de Régie, d'édition et de Communication)

CAN 2023 La Guinée éliminée par la RD Congo

Le vendredi 02 février, l'aventure s'est arrêtée pour la Guinée à la phase finale de la 34^e édition de la CAN de football qui se joue depuis le 13 janvier 2024 en Côte d'Ivoire, le pays des Éléphants. Le Syli national est passé à la trappe au niveau des quarts de finale, à la grosse déception de ses dirigeants et supporters inconditionnels.



Les poulains de Kaba Diawara se sont inclinés (1-3) au stade Alassane Ouattara d'Edimpé face aux Léopards de la RD Congo. Après cette élimination, tous les observateurs et analystes sportifs avertis estiment qu'il ne faudrait surtout pas jeter le bébé avec l'eau du bain, mais plutôt encourager cette jeune équipe qui a réussi à briser le plafond de verre en remportant un match à élimination directe lors de la phase finale d'une CAN de football, depuis 1976. Sur sa page Facebook, le président de la transition, le Général Mamadi Doumbouya, a félicité les joueurs, le sélectionneur et le staff du Syli national de Guinée.

«Tirons maintenant les leçons et préparons-nous pour les prochains défis, notamment la CAN 2025», a-t-il écrit, tout en appelant à mobiliser nos énergies positives pour soutenir et renforcer le département des Sports dans la mise en œuvre d'une stratégie de développement de toutes les disciplines sportives dans notre

pays.

Pour rappel, la Guinée a évolué dans le groupe C (basé à Yamoussoukro), en compagnie du Sénégal, du Cameroun et de la Gambie. Lors de sa première sortie, le Onze guineen a fait jeu égal avec les Lions indomptables du Cameroun (1-1). Elle s'est par la suite imposée 1-0 face aux Scorpions de la Gambie, avant de se faire battre 2-0 par les champions d'Afrique en titre, les Lions de la Teranga. Elle terminera à la troisième place du groupe, avec 4 points devant la Gambie (0 point) mais derrière le Sénégal (9 points) et le Cameroun (4 points). Le Syli national s'est qualifié pour les quarts de finale après avoir dominé la Guinée-Équatoriale (1-0) en huitième de finale. La suite, on la connaît désormais.

Kéfina Diakité

Les patriotes toujours parlent de mourir, mais jamais de tuer pour leur patrie.

Bertrand Russell

EXCLUSION DES POLITIQUES DES DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

La colère du président du FONAJEP, Yatigna Mansaré

La question de délégations spéciales continue d'alimenter les débats dans l'opinion. Mais cette fois, elle semble plus mettre en colère le président du Forum National des Jeunes des Partis Politiques de Guinée. Yatigna Mansaré qui est très remonté, trouve injuste l'exclusion des formations politiques pour la gestion de ces collectivités. Tout de même, il met en garde les autorités quant à l'organisation des élections communales.



L'Aigleinfos : Les autorités de la transition sont déterminées à installer les délégations spéciales comme exprimé par le Président, le Général Mamadi Doumbouya dans son adresse à la nation le 31 décembre 2023. En tant que président du FONAJEP comment avez-vous réagi à cette annonce ?

Yatigna Mansaré : Le FONAJEP a appris cette

décision avec beaucoup d'intérêts. En soi ce n'est pas mauvais puisque c'est la loi qui le prévoit. En vérité le mandat des conseils communaux a expiré depuis février 2023.

L'Aigleinfos : Récemment au CNT après l'adoption de la loi portant recoupage des communes urbaines et rurales, le Ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation a demandé de constituer des listes de vingt-

cinq membres devant composer les délégations spéciales. Sauf que parmi les organisations citées, Mory Condé n'a pas pensé aux formations politiques. Comment vous trouver ces instructions de l'autorité ?

Yatigna Mansaré : Nous déplorons une telle décision. Nous sommes dans une période de transition, et la logique voudrait que la réussite de cette transition, tous les partenaires soient associés et impliqués conformément au code des collectivités locales mais aussi au code électoral. Les collectivités locales sont gérées à la fois par les listes indépendantes dont les organisations de la société civile et partis politiques. Ce qui dénote que si les exécutifs communaux doivent être remplacés par des délégations spéciales, il faut que la nouvelle composition tienne compte de cela. Mais qu'on fasse appel aux fonctionnaires retraités, aux organisations religieuses, organisations des femmes, de la société civile, des jeunes en excluant les partis et coalitions politiques je pense que c'est quelque chose qui est à déplorer.

L'Aigleinfos : Qu'est-ce que

vous avez comme moyens pour riposter contre cette décision ?

Yatigna Mansaré : Là-dessus, si les partis politiques ne prennent pas part à la formation des délégations spéciales qu'il soit retenu que ceux qui sont déjà membres de ces délégations ne prennent pas part aux prochaines élections communales. Nous n'allons pas admettre ni permettre cela parce qu'on ne peut pas être juge et arbitre à la fois.

L'Aigleinfos : Est-ce qu'en termes de résultats, ces organisations pourront être à la hauteur des attentes sans les politiques ?

Yatigna Mansaré : Les gens ont tendance à mettre de côté les organisations politiques dans la conduite de la transition alors que nous sommes des acteurs majeurs. Qui parle de transition, parle d'élection et qui parle d'élection parle des partis politiques. Il serait mieux que les politiques prennent part à ces délégations spéciales dans la mesure où ce sont eux qui ont un programme de société à ces collectivités. Nous pensons que si les partis politiques sont là, ils pourront mieux contribuer à la gestion de ces collectivités jusqu'à l'organisation des

élections communales mais les mettre de côté je pense que ça serait un handicap parce des gens vont se trouver là parce qu'ils n'ont pratiquement aucune offre ni de programme de société.

L'Aigleinfos : Vous avez l'air surpris alors qu'à la tribune des Nations unies, le président de la transition avait classé en troisième lieu la politique comme dernière des priorités de la transition.

Yatigna Mansaré : C'est une erreur monumentale. En principe tel qu'il a annoncé à la tribune de l'ONU, ça devrait être l'inverse. Certes dans tous les pays au moment, les questions économiques, sociales des questions de développement sont des choses intéressantes mais dans une période de transition ce sont des questions politiques qui sont essentielles parce qu'au bout du compte c'est le retour à l'ordre constitutionnel.

L'Aigleinfos : Merci à vous Monsieur Yatigna Mansaré, Président du Forum National des Jeunes des Partis Politiques de Guinée-FONAJEP

Yatigna Mansaré : C'est moi qui vous remercie !

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR SAMUEL DEMBA. D

SANTÉ

Le CNT autorise la construction de quatre hopitaux regionaux devant répondre aux normes internationales

C'est une bonne nouvelle pour les populations de l'intérieur du pays surtout des zones reculées qui n'ont pas de chance de bénéficier des soins appropriés. Les Conseillers nationaux réunis en plénière le mercredi 07 février, ont adopté à la majorité un projet de loi autorisant la construction de quatre hôpitaux régionaux. Une fois ces hôpitaux modernes sortis du sol, plus besoin de se déplacer de Lola, Beyla ou encore Koundara pour se faire soigner à Conakry.

Ces édifices seront construits dans l'ensemble des chefs-lieux des régions naturelles du pays avec le modèle un hôpital

régional moderne évolutif et industrialisé de type CHU. Il s'agira des villes de Kindia, Labé, Kankan et N'zérékoré. La convention de prêt a été signée le 13 juillet 2023 entre BPIFRANCE ASSURANCE et la République de Guinée. Pour cette première étape qui durera 32 mois, le montant de la tranche ferme, objet du projet de financement de la construction des hôpitaux de Kindia et de Labé s'élève à plus de 102 millions d'euros. Pour la réalisation de ces ouvrages, la contrepartie guinéenne à ce projet s'élève à 15 millions d'euros. Selon les termes du projet, ces centres

hospitaliers régionaux auront une capacité d'accueil de 200 lits chacun, dont 32 lits de spécialité médicale, 40 lits de spécialité chirurgicale, 48 lits de pédiatrie, 20 lits obstétriques et 12 lits gynécologiques.

Six postes d'examen, 2 postes de déstockage, 10 lits de courte durée sont prévus pour les urgences. Et pour les soins intensifs et soins critiques, 8 lits seront réservés aux soins intensifs, 12 couveuses de néonatalogie. Les capacités en lits de jours seront de 6 lits de médecine, 6 lits de chirurgie et 6 lits de pédiatrie. Les équipements biomédicaux prévus sont :

" 4 salles d'opération avec salles de surveillances, 1 scanner, 1 radiologie conventionnelle, 2 échographes et 1 mammographe" précise le rapport de la commission saisie sur le fond.

Une fois ces chantiers réalisés, pour leur fonctionnement, il est prévu un accord de convention avec l'entreprise APHP pour un recours à la technologie numérique et digitale, dont la télé-médecine. D'autres infrastructures et équipements annexes seront également réalisés. C'est le cas d'un laboratoire, d'une pharmacie, des bâtiments administratifs,

d'une buanderie, d'une cuisine, un centre de traitement de déchets avec incinérateur et une micro station d'épuration".

Comme préalablement mentionné, ces hôpitaux modernes favoriseront désormais l'orientation des pathologies lourdes et des urgences au niveau de la région, à la santé de la mère et de l'enfant, par la réduction de la mortalité infantile et néonatale, et le développement de la prévention. Quant aux hôpitaux régionaux de Kankan et de N'zérékoré, la convention a été ratifiée par l'Assemblée Nationale en 2021.

SAMUEL DEMBA. D

INTERVIEW

SÉNÉGAL

Réaction vigoureuse du représentant du Pastef en guinée suite au report de la présidentielle

La présidentielle sénégalaise qui était prévue le 25 février prochain, n'aura pas lieu. Le président Macky Sall a reporté cette élection pour décembre 2024. Une décision controversée par l'opposition sénégalaise. En Guinée, Maguette Mbodj, représentant du Pastef, principal parti de l'opposition au Sénégal déclare clairement que Macky a peur de céder le pouvoir. Il l'a dit dans un entretien accordé à votre quotidien.



L'Aigleinfos : Contre toute attente le président Macky Sall a décidé de reporter les élections présidentielles sénégalaises qui étaient prévues pour le 25 de ce mois. Est-ce que vous avez été surpris de cette sortie ?

Maguette Mbodj : Nous n'avons jamais été surpris de Macky Sall mais nous y

attendions. Seulement nous ne savions pas quelle combinaison il allait mettre en marche. Macky Sall n'a jamais voulu quitter au pouvoir. Macky Sall c'est deux ans de violence, d'instrumentalisation de la justice, des corps habillés, d'arbitraire maintenant il a peur. Il a peur de quoi, c'est lui sait.

L'Aigleinfos : Au lendemain de

cette décision, l'Assemblée nationale a convoqué une plénière au cours de laquelle elle a adopté ce projet de report. Cependant, les députés qui n'étaient pas d'accord avec ce texte ont été vidés de l'hémicycle par les forces de l'ordre. Ce comportement de la représentation nationale sénégalaise vous dit quoi ?

Maguette Mbodj : Une telle loi illégale d'abord et les députés du Parti Démocratique Sénégalais PDS refusent qu'on en discute. Et les députés patriotes exigent qu'on en débattre, on fait rentrer la gendarmerie et on les fout dehors. Ce n'est pas la première fois que le camp de Macky Sall fasse rentrer la gendarmerie dans la salle, c'est vraiment inédit même dans les pays les plus reculés sur le plan de la démocratie, cela ne se fait pas mais avec lui, on aura tout vu parce que Macky Sall c'est une erreur de casting et cette erreur on le paie toujours et amèrement.

L'Aigleinfos : Lors de cette adresse, le président sénégalais a soutenu que les accusations contre les juges constitutionnels relatives à l'invalidation de la candidature de Karim Wade sont les principaux motifs de ce report. Est-ce que vous partagez au moins cet argument ?

Maguette Mbodj : C'est du pipeau. Les juges qu'il instrumentalise depuis tout ce temps, aujourd'hui il se met dans leur camp comme ça l'arrange. Il a juste trouvé un prétexte pour reporter les élections. Mais c'est le PDS, un parti de l'opposition qui a retourné sa veste pour des intérêts personnels sinon Karim Wade c'est qui au Sénégal ? Le fils d'Abdoulaye, c'est son seul CV en plus il est accusé de vol. il n'intéresse pas les Sénégalais et je ne sais pas par quelle gymnastique ils vont valider sa candidature mais avec Macky c'est possible parce qu'il piétine toutes les lois. Quand on prend le cas de Sonko où deux juges lui ont donné raison, Macky a instruit à son administration de ne pas les respecter.

L'Aigleinfos : Les conséquences de cette décision sont visibles aujourd'hui au Sénégal. Des opposants ont été arrêtés, l'internet coupé, la vente du carburant interdite, ... Est-ce un recul de la démocratie au Sénégal qui était vu comme un modèle dans la sous-région ?

Maguette Mbodj : Cela fait deux ans que toutes les manifestations politiques sont interdites au Sénégal et réprimées très souvent dans le sang. Maintenant c'est la boucle, il a bouclé la boucle.

C'est-à-dire aujourd'hui, Macky Sall s'est octroyé une prolongation de mandat, ce que ni l'Assemblée nationale ne peut donner à un président ; et pour la durée d'un mandat la constitution est très claire là-dessus pas un jour ni deux heures et Macky Sall s'est installé dans l'illégalité. À partir du 02 avril prochain, il ne sera plus le chef de l'Etat. Il a piétiné la constitution lui et son groupe PDS.

L'Aigleinfos : On a aussi appris que les signaux de la télévision privée " Walf " ont été retirés des bouquets. C'est un peu comme le cas en Guinée ?

Maguette Mbodj : C'est la quatrième fois. Walf n'a fait que montrer les manifestations, voilà où le Sénégal en est arrivé avec Macky Sall.

L'Aigleinfos : Est-ce que possible que le scénario utilisé par le président Alassane Ouattara et Alpha Condé arrive au Sénégal ?

Maguette Mbodj : Non non, je ne veux même pas en parler parce que la Guinée d'Alpha Condé n'est pas le Sénégal et le Sénégal n'est pas la Côte D'Ivoire de Ouattara, le problème n'est pas là-bas. Je pèse bien mes mots, il y a un penseur politique qui a dit qu'un pays peut se tromper d'homme ou de parti politique, ou les deux à la fois, c'est ce qui nous arrive.

L'Aigleinfos : Toutes ces situations se passent aujourd'hui sous l'œil impuissant du PASTEF qui a d'ailleurs été dissous. Comment vous gérez cela au sein de votre parti ?

Maguette Mbodj : Le Pastef n'est pas le seul parti concerné, et nous sommes le parti le plus réprimé dans l'histoire politique du Sénégal. Et retenir que le Pastef n'est pas dissous parce qu'on ne peut pas dissoudre un projet. La preuve aujourd'hui est que le Pastef lui a fait peur... Son candidat lui, il ne peut même pas gagner une mairie et dans leur coalition, on le sabote. Toutes ces combines pour le mettre de côté et trouver un candidat. Le véritable projet de Macky Sall dans l'immédiat, c'est d'accélérer un projet contre Ousmane Sonko et Djomaye Faye pour les condamner définitivement.

L'Aigleinfos : Merci à vous Monsieur Maguette Mbodj !

Maguette Mbodj : C'est moi qui vous remercie !

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR
SAMUEL DEMBA. D

RESTRICTION DES LIBERTES

Enfin, un membre du gouvernement Goumou en donne les véritables raisons

Le ministre porte-parole du Gouvernement Goumou l'avait pourtant nié. Même si c'est lui qui prenait le plaisir d'essayer de répondre aux indignations des hommes de médias et citoyens sur la restrictions de l'internet et le brouillage des ondes, Ousmane Gaoual n'a jamais eu le courage de dire clairement que c'est le régime auquel il appartient qui est derrière la souffrance de sa population. Son homologue du Budget, Lanciné Condé, lui, a eu le courage de le dire et clairement en face des Ambassadeurs accrédités en Guinée.

Désormais, le citoyen lambda sait pourquoi ses droits à internet, à l'information et autres sont presque impossibles.

Alors qu'il était en face des hommes de médias pour annoncer les couleurs d'une table ronde que le gouvernement compte organiser très prochainement, le Ministre du Budget a déclaré à la presse que le gouvernement est responsable de ces restrictions et assume ses actes.

«Lorsque des éléments sont de nature à mettre en péril la nation, des actions deviennent indispensables. Moi j'ai suivi le mouvement des Gilets jaunes en France, je mets quiconque au défi de me dire qu'internet marchait comme il marchait. C'était en France. Lorsqu'il y a péril et que des gens s'amusent à allumer le feu à petits coups tous les matins, il faudrait bien

qu'un moyen soit trouvé pour canaliser cela, pour que la tension baisse avant qu'on ne reparte au niveau où on est. C'est bien bon de mettre le gouvernement face à ses responsabilités. De toute façon, c'est ce que nous avons fait, nous avons décidé de l'assumer. Nous allons face à cela. Mais entre vous médias, vous êtes guinéens, vous savez chacun que ce qui se disait sur les médias était de nature à porter atteinte à la paix et à la stabilité sociale», a martelé Lanciné Condé devant leurs invités.

En plus du cri du coeur des citoyens, le corps consulaire avait attiré l'attention des autorités de la transition sur ces violations de libertés élémentaires. Déjà trois mois,

c'était un silence de cimetière. D'après l'ancien ministre de l'Économie et des Finances, le gouvernement se devait d'agir pour limiter des choses qui pourraient être préjudiciables à la nation.

« Bien sûr que vous aurez des gens de la presse internationale qui vont vous encourager. Brûlez votre pays, c'est votre pays, après il prend son avion et il s'en va. Tout ce qui peut mettre la nation en péril, met le gouvernement dans le devoir de prendre ses responsabilités et de l'assumer », conclut-il.

Peut-on dire au moins que le peuple de Guinée sait pourquoi il traverse ces moments difficiles avec le CNRD.

SAMUEL DEMBA. D

CONDUITE DE LA TRANSITION

Le regard critique de Diaby Doré, vice-président de l'ANAD

Dans une tribune intitulée "Chronique d'une transition mal en point", Diaby Doré, président RPR, vice-président de l'ANAD, a peint en noir la gestion de la transition guinéenne. Lisez...

« Nous sommes bien en février 2024, au pays d'un officier supérieur récemment élevé au grade de général de corps d'armée (rien que ça !) qui nous a promis la main sur le palpitant qu'il ne fera pas un jour de plus au pouvoir, après ses deux ans de transition.

Malheureusement, plus l'échéance des deux ans (Décembre 2024 étant la date limite fixée) approche, plus on a l'impression qu'on est à des années lumières d'un processus électoral digne de ce nom.

Pas l'ombre d'un démarrage de quelques opérations indispensables en amont pour garantir l'intégrité du scrutin qu'on souhaite libre, transparent, crédible et surtout sans l'influence d'un galonné, qu'il soit putschiste actif ou passif.

On a l'impression que le pouvoir de « l'homme du 05 septembre » est comme un marin au gouvernail d'un bateau ivre, en pleine tempête.

Nous qui nous étions accrochés à sa « parole d'officier » nous en avons pour notre... grade.

C'est comme si tout était planifié par un homme dont les actes laissent penser que le pouvoir n'est pas seulement doux : il faut s'y cramponner. Au diable les jérémiades des acteurs, de bonne fois, de toutes obédiences, qui ne cessent de pousser des cris d'orfraie qui risquent d'entraver cette ambition !

Une volonté manifeste de confiscation du pouvoir

Nous sommes de plus en plus convaincus que les putschistes de Conakry ne travaillent qu'à consolider et (éventuellement) perpétuer leur pouvoir. En tout cas, leur attitude, et c'est le moins que l'on puisse dire, ne donne pas l'impression qu'ils ont le retour à l'ordre constitutionnel en ligne de mire. Et les faits pour attester cette opinion ne manquent pas.

Tenez, des délégations spéciales ont été installées sous des prétextes fallacieux, en violation flagrante des dispositions du code des collectivités locales et même de leur propre « Charte de la transition » qui avaient pris soin de rédiger, tout seuls dans un coin, avant de l'imposer au « peuple » et à une classe politique prise de vitesse.

Soupçonner le CNRD de faire preuve d'obstination pour



remplacer des élus par des individus totalement acquis à leur cause (de confiscation du pouvoir ?) n'est pas démunie de sens. Cela est d'autant plus évident que ce processus se déroule dans une opacité suspecte, en l'absence totale des acteurs concernés que sont les partis politiques. Ce flou manifeste vise à faire une main basse sur le pouvoir local afin de permettre aux nouveaux « maîtres à bord » de dérouler un agenda qui n'est plus qu'un secret de polichinelle.

Ne parlons même pas du dilatoire dans le processus de retour à l'ordre constitutionnel. Aucun acte concret contribuant la restauration de l'ordre constitutionnel n'est perceptible au moment où ces lignes sont rédigées. N'évoquons même pas la fameuse la « rédaction de la nouvelle Constitution » (qu'on attend toujours !), le refus obstiné d'abandonner l'entourloupe du RAVEC (Recensement administratif à vocation d'Etat civil) au détriment du toilettage du fichier électoral existant (plus simple et plus logique mais il faut bien gagner du temps !), encore moins la confusion entretenue autour de l'organe de gestion des élections, en passant par le processus d'enrôlement des futurs électeurs ! Un imbroglio sans précédent dans notre pays.

De la saignée financière

Ce point se passe de commentaires. Sous le magistère du CNRD le

pays se retrouve à nouveau livré à ses vieux démons : prévarication, détournement de deniers publics et corruption.

On ne compte plus les dénonciations de scandales de détournement de fonds publics depuis le 05 septembre. Plus grave encore, la justice (dont on parlera dans les prochaines lignes), ne lève même pas le petit doigt ne serait-ce que pour la forme face à ce spectacle hallucinant animé par les nouveaux dignitaires.

Or, il est de notoriété publique que de nos jours de nombreux cadres du CNRD sont propriétaires de plusieurs biens immobiliers acquis dans des endroits chics de la capitale et même dans des villes de pays voisins ou hors d'Afrique. Le dernier scandale en date qu'il a été convenu d'appeler « SONAP-GATE » est un exemple parmi tant d'autres. L'histoire retiendra que parmi toutes les gouvernances du pays, celle du CNRD fait partie des plus scandaleuses en matière de gestion des biens du pays. Vraiment dommage !

De la cherté de la vie

Depuis le 05 septembre, la situation des ménages va de mal en pis. Aucune politique économique n'est à même de résoudre ne serait-ce que partiellement les maux dont souffrent les Guinéens. Les esprits taquins diraient que nos compatriotes ne voient même plus la queue du diable pour la tirer...

Cette situation dénote de

l'incompétence notoire qu'affichent les militaires au pouvoir, plongeant dangereusement notre économie dans un chaos qu'il sera extrêmement difficile de redresser. Pratiquement, tous les voyants au plan économique sont au rouge. Et à ce contexte déjà difficile, est venu s'ajouter l'augmentation exponentielle du prix des denrées de première nécessité.

Économisons par ailleurs notre temps et notre énergie à parler de la courbe du chômage. Celle-ci, nous le savons tous, est à un niveau si élevé qu'il serait indécent de remuer le couteau dans la plaie. Plus grave, aucune perspective à même de rassurer ne pointe à l'horizon. Hélas...

A ce tableau chaotique s'ajoute la crise énergétique. Nous voilà carrément de retour aux vieilles habitudes de coupures intempestives du courant électrique qu'on avait pratiquement oubliées avant le 05 septembre 2021. En fait, le retour à l'ordre constitutionnel ou prou assumée du CNRD nous replonge dans une obscurité insoutenable. Désormais, nous revoilà dans le traditionnel tour-tour. Entretemps, le principal dépôt de carburant du pays, sis à Coronthie (Kaloum) a explosé sans qu'on en connaisse la vraie cause. Qui l'eut cru ?

Des libertés publiques

Au plan des libertés publiques, le CNRD a battu les records les plus sinistres. Les militaires ont commencé par interdire systématiquement les manifestations pacifiques sur les voies publiques, au lieu de les encadrer. La junte a préféré mettre sous l'éteignoir ces libertés fondamentales qui nous sont si chères, en violation de sa propre Charte qui, au finish, est traitée comme un chiffon abandonné par ses propres géniteurs.

A ce sombre tableau vient s'ajouter les restrictions imposées sur internet et le harcèlement de la presse. Au 21ème siècle !

Sur ce volet précis, il y a maintenant bientôt trois mois que le pays vit dans une forme d'autarcie qui ferait pâlir de honte les pontes les plus zélés du régime de l'ex président Sékou Touré (1958-1984). L'internet, qui est devenu le quotidien du monde moderne, est interdit aux Guinéens par un régime résolu de museler

toute voix contraire à celle de ses thuriféraires, laudateurs stipendiés, dont les opinions à géométrie variable, en fonction de leurs intérêts du moment, détruisent l'âme de ce pays. Il en est de même pour les medias qu'ils tentent de bâillonner afin de les empêcher de parler du « sale boulot » en cours en téléchargement en Guinée.

De la justice à géométrie variable

Malgré les élucubrations pathétiques qu'on nous sert à longueur de journée, la Justice est loin d'être au rendez-vous. Jamais l'institution n'aura été aussi instrumentalisée notamment pour clouer au pilori et écarter les acteurs jugés gênants pour le pouvoir en place. On ne pas démentir ceux qui pensent que la Justice est devenue un instrument de harcèlement au compte de la junte déterminée à dérouler son agenda (de confiscation du pouvoir).

Dans ce registre précis, il y a la façon totalement délibérée dont la justice évolue à pas de caméléon pour maintenir en détention les acteurs qu'on accuse, sans parvenir à convaincre les plus naïfs d'entre nous, de détournement de fonds publics.

Des cadres qui ont tout donné au pays, sont jetés en pâture, parfois condamnés à l'exil pour des dossiers désespérément vides.

A titre d'exemple, le Président de l'ANAD et de l'UFDG, El Hadj Cellou Dalein Diallo, est victime de toutes sortes de calomnies. Les plus cyniques voudraient qu'il accepte de jouer à l'agneau du sacrifice dans un festin où on commence à rire jaune, parce que mis en scène par des personnalités publiques sans vision et sans ambition autre que de profiter du pouvoir et de ses privilèges !

Pendant ce temps, les vrais corrompus se promènent dans la cité au palais sous bonne protection. Ça s'appelle de la justice à double vitesse ; et c'est malheureusement l'image de notre Guinée sous la conduite du Général autoproclamé. », a écrit Diaby Doré, président du RPR Vice-président de l'ANAD.

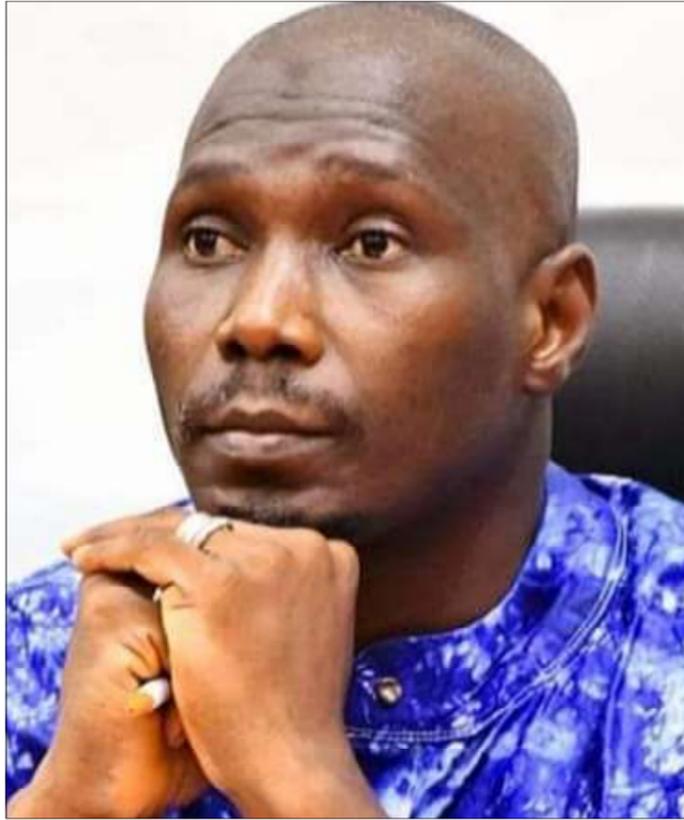
Sékou Condé

LIBERTÉ DE LA PRESSE

Le juriste Sayon Mara pour la libération de Sékou Jamal Pendessa

Dans une tribune publiée dans la presse et intitulée "Pour la libération de Sékou Djamal Pendessa, le sens d'une liberté !", le juriste Sayon Mara, par ailleurs conseiller national de la transition demande la libération du SG du SPPG.

« En restreignant ou bloquant les réseaux sociaux, il ne faut pas seulement penser à ceux qui viennent sur ces plateformes pour poser des actes criminels ou des actes qui sont de nature à porter atteinte à la vie d'autrui. Ce sera trop simpliste, trop réducteur. Il faut aussi penser à ceux qui vivent honnêtement de ces plateformes, sans créer le moindre souci à qui que ce soit ; il faut penser aux nombreuses boutiques virtuelles qui nourrissent des milliers de bouches à travers le pays ; il faut penser aux entreprises attachées à ces plateformes qui emploient des personnes. Bref, en coupant ou restreignant les réseaux sociaux, il faut penser aux braves jeunes notamment dont les emplois sont liés à ces plateformes, car chaque emploi supprimé est un frustré de plus dans le pays.



Pareillement, en brouillant les ondes des Médias, il faut préalablement penser aux emplois en jeu, aux familles qui vivent de ces radios. Aujourd'hui, des patrons de presse, ne pouvant plus faire

face aux charges salariales, sont contraints de compresser leurs personnels, en envoyant des journalistes au chômage technique. Comment parviendront-ils dorénavant à joindre les deux bouts, ces

journalistes dont les emplois sont en jeu aujourd'hui ?

Clairement, en détruisant un emploi, il ne faut pas seulement viser l'employé. Il faut penser aux bouches qui

dépendent de ce travailleur et les bouches qui dépendent aussi des bouches qui dépendent de ce travailleur, surtout dans un pays comme le nôtre à fort taux d'indice de dépendance. Le monde est une chaîne. Un seul emploi rayé ou menacé a des répercussions directes sur de nombreuses personnes. En d'autres termes, chaque suppression d'emploi à des conséquences néfastes non seulement sur la vie de celui dont l'emploi est supprimé, mais aussi les vies qui dépendent directement ou indirectement de cet emploi.

L'Etat a pour vocation de protéger les emplois, de mieux les encadrer. Plutôt que de restreindre les réseaux sociaux aujourd'hui qui participent largement au développement socioéconomique de notre patrimoine commun, l'Etat ferait mieux de réguler ces plateformes. Plutôt que de brouiller les ondes des radios dont l'une des conséquences directes est inéluctablement l'envoi de certains journalistes au chômage, l'Etat ferait mieux

d'outiller cette corporation pour la promotion de la démocratie et du vivre ensemble. Moins il y a des cris, plus il y a la chance que la transition réussisse. Mais, avec des cris çà et là, le risque d'une fin de transition agitée ou remuante, que Dieu nous en garde, est très élevé. La stabilité de l'Etat, lui-même, en dépend.

Les critiques acerbes arrangent mieux un pouvoir que les discours mielleux souvent en déphasage avec la réalité. Ce pays est notre précieux bien commun à tous, notre paradis comme le diraient certains. Si on ne se dit pas la vérité, on se mentira ; et si on se ment, la transition continuera à prendre de l'eau ; elle échouera et ce sera un sabotage.

Bref, il faut libérer le Secrétaire général du Syndicat professionnel de la presse privée, M. Sékou Djamal Pendessa, pour éviter un bras de fer avec le mouvement syndical. », a écrit **Sayon MARA, Juriste.**

Mamadou Oury

AG DU RPG ARC-EN-CIEL

Les vérités de Lansana Komara

A la faveur de l'assemblée générale hebdomadaire du RPG Arc-en-ciel (ancien parti au pouvoir) qui s'est tenue le samedi 03 février 2024, à son siège national à Gbessia, dans la commune de Matoto. Dans son intervention de circonstance, Lansana Komara, ancien ministre et membre du bureau politique national, est revenu entre autres sur la souffrance des Guinéens et la conduite de la transition par le CNRD, à sa tête le général de corps d'armée Mamadi Doumbouya.

« Avec cette transition qui nous a été imposée, aujourd'hui tout le monde se demande à quand la fin de la transition car il y a aucun signe qui montre que la transition va finir d'un moment à l'autre. Depuis le 5 septembre, cela fait deux ans et demi, nous ne savons pas où nous allons, notre transition est en train de tanguer, nous sommes en train d'aller à vau-l'eau car la limite de la transition est indéfinie. Le pays est géré comme s'il n'y a plus de coup d'Etat, les

gouvernants déroulent tranquillement leur programme, leur chronogramme comme si de rien n'était et le peuple observe mais est-ce-que cette observation du peuple va durer. Cette observation du peuple est très dangereuse, le réveil du peuple est dangereux. Dans tous les pays où il y a une révolution, d'abord ça a commencé comme ça comme nous sommes en train de le voir (...). Nous devons contribuer à l'éveil des consciences, des masses populaires car aucune

armée ne peut vaincre un peuple conscient. C'est pourquoi nous demandons au gouvernement et aux gouvernants d'ouvrir les yeux, d'abandonner la haine, l'orgueil, les rancunes, l'exclusion afin que les Guinéens regardent dans la même direction. Il faut souligner de passage qu'une transition indéfinie conduit inéluctablement vers l'instabilité avec son cortège de frustrations et de malheur. », a martelé Lansana Komara, lors de l'assemblée générale hebdomadaire du RPG Arc-en-ciel.



Kèfina Diakité

*Lire L'Aigle Infos,
c'est lire la vérité
et la vertu*

COLLECTIVITÉS LOCALES

Abdoulaye Bah de l'UFDG contre la mise en place des délégations spéciales

Le mardi 6 février 2024, selon Mediaguinee, Abdoulaye Bah, ancien président de la délégation spéciale de Kindia et cadre de l'UFDG, s'est exprimé sur la mise en place des délégations spéciales à la tête des communes rurales et urbaines. Une annonce faite par le gouvernement du Général Mamadi Doumbouya.

Pour rappel, Abdoulaye Bah a été nommé en 2015 sous l'ère Alpha Condé, l'ancien président de la délégation spéciale de Kindia, Abdoulaye Bah reste fermement opposé à cette décision du gouvernement de la transition guinéenne. « C'est une annonce, si elle se réalise, serait une violation du code des collectivités guinéennes parce que ce code est bien clair, on ne peut pas remplacer des conseillers élus par le peuple souverain de Guinée à travers l'élection communale par des individus nommés. Les communes sont meublées par des élections et non par des nominations individuelles. Le moment n'est pas opportun, la transition a eu suffisamment de temps, en l'occurrence plus de deux ans pour



organiser des élections municipales en commençant par celle là si la volonté politique était sincère », a dit ce membre du conseil de l'UFDG.

Pour ce politique, d'après Mediaguinee, le CNRD disposerait d'autres raisons

derrière cette décision à doter les communes rurales et urbaines des délégations spéciales pour s'éterniser au pouvoir. « Absolument, il y a une idée derrière et c'est dangereux pour la Guinée parce que les promesses faites le 5 septembre lors de

la prise du pouvoir entre les mains d'Alpha Condé illégitime et illégal à ce moment là nous aurons été trahis. Mais également lors de la prestation de Monsieur Doumbouya au palais Mohamed 5 lorsqu'il avait annoncé devant les

Guinéens, devant Dieu et devant le monde entier qu'il allait respecter ses engagements et faire en sorte que la Guinée retrouve la normalité conformément aux lois nationales. Donc, si cela n'est pas fait, nous risquons de vivre encore des moments difficiles après les 11 ans passés parce que lorsque vous violez la loi, vous créez le désordre parce que la loi a pour objectif final l'ordre. Donc lorsque vous écarter le code des collectivités qui meuble les communes et vous le remplacez par des intentions qui ne sont pas des lois, naturellement en lieu et place de l'ordre que la loi vise, vous créez le désordre parce que la violation des lois crée le désordre et c'est ce qui va arriver », a-t-il déclaré.

Sékou Condé

LE JOURNALISTE MOHAMED MARA À PENDESSA

« Dans l'ombre de l'injustice, ton nom résonne comme un cri de résistance... »

Le journaliste Mohamed Mara d'Espace FM apporte son soutien total au secrétaire général du Syndicat des Professionnels de la Presse de Guinée, SPPG, Sékou Jamal Pendessa, en prison au moment où nous mettons sous presse. C'était à travers une tribune publiée dans la presse et intitulée "Général Sékou Jamal Pendessa, héraut intrépide de la liberté de la presse"

« Dans l'ombre de l'injustice, ton nom résonne comme un cri de résistance, une lumière vacillante dans l'obscurité de la censure. Ton combat, érigé sur les fondations de la vérité et de la liberté, ne passe pas inaperçu.

A la tête du Syndicat des Professionnels de la Presse de Guinée, SPPG, tu incarnes la voix intrépide qui refuse de se taire, même face à l'oppression qui obscurcit le ciel de l'information. Ton appel à la manifestation pour la liberté de la presse, malgré les fourches caudines d'un pouvoir ivre et implacable, continue de résonner comme une mélodie de courage dans un

silence forcé.

Arrêté par des autorités sourdes à l'écho de la vérité, tu fais face à l'injustice avec une bravoure qui inspire. La maison centrale de Conakry devient le théâtre de ton engagement, où chaque barreau devient un trophée gagné pour la cause de la presse libre.

Pensées fraternelles envers toi, Sekou, et envers ceux qui partagent le fardeau de cette lutte. À ton épouse, à tes enfants, et à toute ta famille, nous envoyons des rivières de solidarité. Vous n'êtes pas seuls dans ce combat pour la vérité.

Ta ténacité résonne comme un e convocation à l'unité, une invitation à tous les défenseurs de la libre expression. Ton nom est gravé dans le marbre de notre mémoire collective, et chaque plume, chaque caméra reste levée en ton honneur.

Sekou Jamal Pendessa, que le zéphyr de la liberté souffle bientôt sur les plaines de la Guinée, emportant avec lui les chaînes qui tentent de museler la voix de la vérité.

Avec respect et solidarité, Notre Général, c'est toi ! », a écrit Mohamed Mara, journaliste.

Mamadou Oury



CRIEF

Damaro, Dr diané, Mamadi Camara de nouveau à la barre

Les audiences ont repris le lundi 05 février 2024 à la Cour de Répression des Infractions Économiques et Financières CRIEF. Elles avaient été momentanément suspendues près d'un mois suite au remaniement survenu dans cette juridiction. Le nouveau président Yacouba Conté, qui a succédé à Francis Kova Zoumanigui a donc dirigé ses premiers débats avec à la clé, les grosses pointures du régime défunt.

Dans le box des accusés, se trouvent Mamadi Camara, ancien ministre de l'économie, Docteur Mohamed Diané, ancien ministre de la défense et chargé des affaires présidentielles et Amadou Damaro Camara, ancien président de l'Assemblée nationale, tous du régime déchu, le 05 septembre 2021. À la barre, chacun à tour de rôle a décliné son identité devant la nouvelle équipe de la CRIEF avant de rejeter bien évidemment les charges pour lesquelles ils sont poursuivis.

Le dossier de Mamadi Camara, ancien Ministre de l'économie n'a pas pu se tenir à cause de l'absence de l'avocat de l'agent judiciaire de l'Etat. Le tribunal a renvoyé l'affaire au 26 février pour la participation de la partie civile.

Pour celui de Dr Mohamed Diané également, il n'y a pas eu de débats sur le fond du dossier. À peine appelé, le prévenu s'est abstenu de tout commentaire sous prétexte qu'il n'était pas informé d'avance comme son Conseil de la tenue de la présente audience.

«C'est ce matin que j'ai été informé que je suis programmé à la CRIEF. Je n'étais pas au courant et mon avocat n'est pas là. Lors de l'audience passée, votre prédécesseur m'a fait comprendre que je ne dois pas parler sans la présence de mon avocat », a déclaré le prévenu à la barre.



«Pour le moment, je n'ai rien à dire parce que mon avocat (Me Ciré Cledeor Ly) n'est pas présent. Je ne suis pas en contact avec lui car je n'ai pas un moyen de communication », a réitéré Dr Diané.

L'audience a été renvoyée au 28 février prochain pour le respect du principe contradictoire dans les débats.

Ces anciens dignitaires du régime Condé, sont poursuivis pour corruption, détournement d'argent public, faux et usage de faux, blanchiment d'argent, et autres chefs d'accusation.

Les débats se sont rouverts dans le dossier de l'ancien Président de la l'Assemblée nationale et ses complices, relativement au présumé détournement de quinze

milliards GNF destinés à la construction du nouveau siège du parlement.

Sur les quatre prévenus poursuivis dans cette affaire, (Damaro, Zenab Camara et Mr Kim) étaient présents dans la salle. Michel Kamano lui continue toujours sa convalescence à l'étranger.

Après avoir décliné leur identité, l'ensemble des trois prévenus ont rejeté les faits qui leur sont reprochés. Amadou Damaro Camara qui a été le premier à comparaître à la barre a été tout d'abord interrogé sur son parcours administratif. " J'ai terminé l'université en 1975, j'ai servi à la banque centrale en tant que fonctionnaire. A la suite du coup d'Etat de juillet 1985 j'ai été arrêté et emprisonné pendant

trois ans. A ma sortie, je me suis associé avec d'autres amis pour créer une banque mais ça n'a pas marché. C'est à la suite de tout cela que je suis parti aux États Unis en 1995 pour ne revenir en Guinée qu'en 2010 à la faveur de la mise en place du CNT. C'est là que je suis resté jusqu'aux législatives de 2013 pour devenir député" a déclaré le banquier.

Après cette brève introduction, l'ancien président de l'organe législatif est revenu sur l'orientation du montant pour lequel il est placé sous mandat de dépôt. «Les 15 milliards ont été demandés en 2020, mais n'ont été payés qu'en juillet 2021. Mais tous les travaux faits sur le chantier ont été faits préalablement. Sur les 15 milliards, on a payé 1 milliard 800

en deux tranches e de 900 millions pour viabiliser le site qui devait être fait en quatre vingt dix jours sur exigence des partenaires chinois. On a payé 750 millions à la SEG pour faire de l'eau sur le site et 350 à EDG pour tirer une ligne spéciale. Dans ces 15 milliards nous avons payé la prime de session des députés qui fait plus de six milliards et les émargements des députés en font foi puisqu'ils sont versés dans le dossier. A notre départ de l'assemblée le 5 septembre nous avons laissé 6 milliards 113 millions dans les comptes de l'assemblée nationale. Ce montant a disparu avant l'installation du CNT", a expliqué l'ancien député.

Et pour se blanchir totalement dans ce dossier, Amadou Damaro Camara a expliqué que le budget de l'assemblée nationale dans son fonctionnement ne définit aucun crédit. Il appartient au bureau de définir les orientations à faire des allocations. " Nous avons une subvention de 28 milliards par trimestre, j'ai renoncé à mon fonds de souveraineté qui faisait sept milliards pour mettre à la disposition de l'Assemblée pour rénover entièrement le palais du peuple. Et lorsqu'on quittait, le palais du peuple avait complètement changé de visage et ça je l'ai fait en renonçant à mon fonds de souveraineté", a expliqué l'ancien parlementaire.

Le dossier a été renvoyé au 04 mars prochain pour la suite des débats.

SAMUEL DEMBA. D

FRANCE

Bayrou n'entrera pas au gouvernement faute «d'accord profond sur la politique à suivre»

Le remaniement annoncé en France pour le début de semaine se faisait attendre. Et pour cause, François Bayrou, qui a été relaxé dans l'affaire des assistants parlementaires des députés européens lundi et qui était pressenti pour entrer au gouvernement, a fait savoir mercredi soir 7 février que ça ne serait pas le cas.

Le fauve politique que

François Bayrou avait mis en sourdine durant sept ans, le temps d'avoir une décision de justice dans l'affaire des assistants parlementaires du Modem, a resurgi. Le maire de Pau a fait savoir par le biais de l'Agence France presse qu'il « n'entrerait pas au gouvernement » faute « d'accord profond sur la politique à suivre ».

François Bayrou identifie

deux domaines sur lesquels les différences d'approche avec Emmanuel Macron, dont il était le principal allié depuis 2017, sont pour lui rédhitoires : « l'éducation » et « le gouffre qui s'est creusé entre la province et Paris ». Il déclare avoir refusé le ministère des Armées.

Coup de pression ou une vraie rupture politique dans la

majorité ?

François Bayrou avait désapprouvé l'arrivée de Gabriel Attal à Matignon et l'inflexion droitière de la première vague de nominations ministérielles. Requinqué par sa relaxe, il veut donc faire entendre sa voix. La question est de savoir ce qui se joue derrière ce rapport de force.

Un député Renaissance se

demande s'il veut « faire monter ses gars » au gouvernement ou « se délier les mains pour la suite ». La suite, c'est l'après Macron, la présidentielle de 2027 à laquelle François Bayrou n'a jamais tout à fait fermé la porte. Il s'agit de savoir si c'est un coup de pression ou une vraie rupture politique dans la majorité.

RFI

RUSSIE

Le seul opposant en lice à la présidentielle, Boris Nadejdine, voit sa candidature rejetée

En Russie, le pacifiste Boris Nadejdine ne défiera pas Vladimir Poutine lors de la présidentielle de mars prochain. La Commission électorale russe a invalidé sa candidature. Elle invoque un trop grand nombre d'irrégularités dans 104 000 signatures de parrainage présentées par le candidat pour justifier sa décision.



« Je ferai appel devant la Cour suprême », a fait savoir Boris Nadejdine. Même si l'invalidation de sa candidature ne lui a pas encore été notifiée, l'opposant reste combattif. Depuis plusieurs jours, son éviction de la course à la présidence ne faisait guère de doutes.

Ses propos contre la guerre, pour un rapprochement avec l'Occident ou encore contre l'interdiction du mouvement LGBT en Russie étonnaient, car plusieurs personnalités russes ont été arrêtées et condamnées pour avoir tenu le même genre de propos.

Mais pour Boris Nadejdine, le

fait qu'il n'ait pas le droit de participer à la présidentielle démontre une chose : c'est que sa candidature monte et qu'elle fait peur à l'administration présidentielle. Selon l'opposant, son résultat pourrait venir troubler le plébiscite en faveur de Vladimir Poutine préparé par le Kremlin.

Pour l'heure, seuls les représentants de partis représentés à la Douma ont obtenu le droit de défier Vladimir Poutine. Autant de faire-valoir pour mettre en évidence la victoire du président sortant, dont personne en Russie n'a jamais douté.

RFI

« Le secret du changement consiste à concentrer son énergie pour créer du nouveau, et non pas pour se battre contre l'ancien. »

Dan Millman

TRIBUNE

La CAN ou le cimetière des entraîneurs

Un entraîneur national est dans l'obligation du résultat final, la polémique de parole contre parole n'apportera rien à la souffrance et à la résilience des supporters de Syli national.

Un accueil chaleureux a été réservé au Syli pendant que d'autres compétiteurs continuent de batailler dur depuis la Côte d'Ivoire pour arracher le trophée continental.

Le bilan du Syli à cette CAN 2023 se résume à un piètre résultat équivalent à 2 victoires dont une en huitième de finale. La 2ème défaite contre le RDC a laissé un goût amer. Il suffisait d'un peu de créativité et d'imagination pour atteindre le dernier carré de la ligne d'arrivée.

Sortons un peu de la poule des amateurs minimalistes au cours des compétitions de haut niveau qui caractérise la CAN.

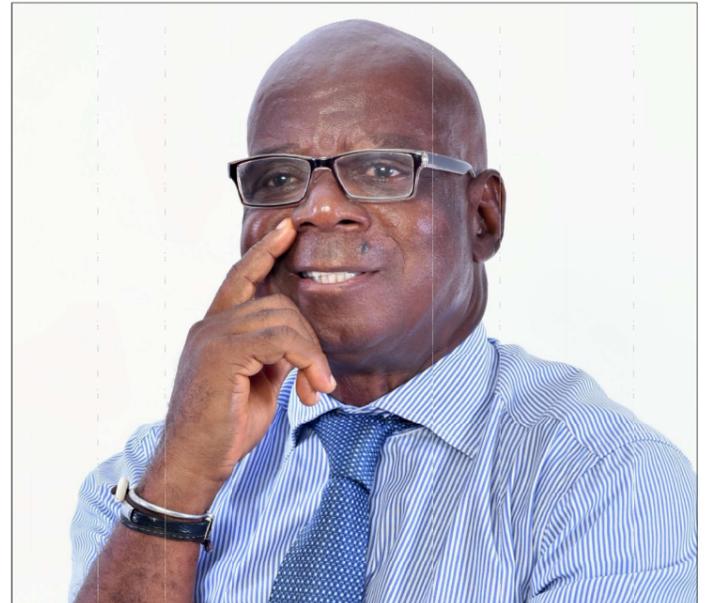
Être qualifié en huitième de finale n'a rien d'exceptionnel surtout pour un pays comme la Guinée qui avait déjà atteint ce niveau de compétition dans le passé. Les supporters de maintenant sont rentrés jeunes dans un monde qui a déjà vieilli. Ils ne savent pas que le Syli a été finaliste lors de la CAN 1976 en Ethiopie. C'était l'année de sa meilleure performance.

CAN 2004 en Tunisie, le Syli fut éliminé en quart de finale par le Mali (1-2). L'édition de 2006 en Egypte, sous Patrice Neveu a vu le Syli national battre tous ses adversaires, (l'Afrique du Sud, la Zambie et la Tunisie). Premier de son groupe mais éliminé par la suite en quart de finale par le Sénégal 2-3.

L'échec du Syli à cette 34ème édition ivoirienne est imputable uniquement à l'entraîneur et son staff. C'est une logique sacro-sainte à laquelle toutes les fédérations nationales de foot sont attachées. La Guinée n'échappera pas à la règle même si Kaba Diawara doit bénéficier d'un moratoire.

Plus jamais rien ne justifiera sa reconduite. Qu'on arrête de nous pomper l'air pour quelque chose de déjà vécu. Par contre, Kaba Diawara peut-être maintenu pour qu'il puisse terminer les éliminatoires de la Coupe du monde 2026. À partir de là, on parlera de deadline après avoir tiré les leçons de sa collaboration avec la Fédération guinéenne de football.

Les supporters guinéens lui ont pardonné sa débâcle du Cameroun, celle de la Côte d'Ivoire devrait normalement lui coûter son poste cette fois-ci.



La CAN est une compétition qui met en péril la carrière des entraîneurs avec tolérance zéro.

Le français Jean-Louis Gasset et son adjoint Ghislain-Marie Joseph Printant en ont fait les frais, ils ont été limogés 48h après la défaite des Éléphants de Côte d'Ivoire contre les Equato-guinéens.

Pendant ce temps, nous supporters du Syli s'en remettent à Dieu Tout-puissant avec toujours la même rhétorique: C'est Dieu qui n'a pas voulu ainsi, le temps de la gloire du Syli n'est toujours pas encore arrivé.

Cela sous-entend qu'on aura le trophée quand Mouctar Diakhaby, Issiaga Sylla, Ibrahim Diakité, Amadou Diawara, Naby Keita, Aguibou Camara, Sékou Oumar Sylla, Morgan Guilavogui, Mohamed Bayo, Kamano, Moriba et Guirassy auront les cheveux blancs.

Les années se suivent et se succèdent, à quand la récompense de toutes nos participations continentales, tant convoitée? J'ai hâte de voir ce trophée au milieu d'une foule carnavalesque dans une de nos rues prise d'assaut par une foule en liesse, différente de celle qui célèbre les joueurs pas la coupe.

Est-ce suis-je dans une fiction de l'imaginaire urbain? Non, non et non je n'y suis pas.

Un tel scénario serait seulement possible avec les hommes qu'il faut à la place qu'il faut et au moment qu'il faut loin du projet de Kaba Diawara

Pas plus loin que récemment, le coach de la Tunisie Jadel Gadri n'a pas

échappé au tourbillon lagunaire de la CAN, il a été éjecté de son fauteuil.

La fédération algérienne de foot n'a pas raté son entraîneur Djamel Belmaldi qui s'entêtait de s'y maintenir au retour d'Abidjan.

Au pays de Gerry Rawling, j'ai entendu la détonation qui a emporté le staff technique des Black Stars du Ghana sur son passage.

Le limogeage du coach ghanéen et son staff s'est fait avec fracas sans état d'âme.

La FEGUIFOOT devra exiger de Kaba Diawara un rapport d'expertise clair et précis pouvant diagnostiquer les causes du dysfonctionnement pendant la guerre des muscles sur le gazon. Dans ce rapport d'expertise, une proposition de solution appropriée doit être dégagée en lettres grasses. Ce sera le travail d'une commission technique d'experts indépendants composés d'anciens sportifs de haut niveau en charge de se prononcer pour identifier les zones de défaillance et le vecteur causal de l'échec à répétition du Syli en huitième et en quarts de finale.

Franchement, on est fatigué de l'attentisme, les supporters du Syli ne sont pas des convertis du christianisme pour passer toute leur vie à attendre le retour de Jésus Christ où du moins un hypothétique trophée qui ne viendra jamais.

J'aurais mieux écrit si j'avais été à l'école, pardonnez-moi pour mon illettrisme.

Thomas Morgan Mamy
Éditorialiste,
libre opinion
Tel 629 89 27 58

CONFLIT ENTRE ELEVEURS ET AGRICULTEURS

Voici comment le CNT veut mettre fin à ce vieux démon qui divise depuis des décennies

Les conflits entre agriculteurs et éleveurs divisent ces deux entités depuis des décennies en Guinée mais surtout dans la zone forestière. Peut-être à travers ce projet de loi portant code pastoral, les éleveurs qui sont le plus souvent pointés du doigt pourraient davantage contrôler comment emmener leurs troupeaux en pâturage.

Ce projet vise essentiellement à accroître la productivité de l'élevage par des efforts de modernisation et garantir la sécurité alimentaire ; asseoir une gestion concertée des ressources naturelles disponibles en zones pastorales et agro-pastorales ; développer les activités pastorales et l'exploitation rationnelle des parcours ainsi que la préservation et la conservation durable des terres de parcours ; fixer les règles générales devant régir la pratique de l'élevage traditionnel, semi-intensif et intensif ; encadrer le pastoralisme et favoriser le développement durable des systèmes d'élevage ; garantir aux éleveurs l'accès aux ressources pastorales, en vue d'une exploitation optimale, dans le strict respect des lois et règlements ainsi que des droits d'usages pastoraux du milieu rural ; déterminer les principales obligations qui incombent aux éleveurs dans l'exercice de leurs activités, notamment en ce qui concerne la préservation de l'environnement et le respect des biens d'autrui ; établir les principes juridiques se rapportant à l'organisation de l'exploitation des ressources naturelles à des fins d'élevage ; garantir les droits d'usages pastoraux ; régler les différends entre les éleveurs, les agriculteurs et autres professionnels utilisateurs des ressources naturelles ; déterminer les droits essentiels des éleveurs, notamment en matière de mobilité des animaux et d'accès aux ressources pastorales.

À travers cette loi, le secteur de l'élevage guinéen connaîtra un cadre juridique approprié, de nature à lui conférer une plus grande sécurité dans son existence et à favoriser son développement par une gestion plus rationnelle des espaces pastoraux et une meilleure intégration à l'agriculture. Cela permettra à la Guinée de surmonter les conflits entre agriculteurs et éleveurs, entre éleveurs et autres utilisateurs des ressources naturelles, mais



aussi à préserver l'environnement. Mieux, il fait prévaloir le respect mutuel entre éleveurs et agriculteurs.

Dans sa structure initiale, le présent projet de loi était organisé en 14 titres, 30 chapitres, 7 sections et comprenait 146 articles.

Pour prendre en compte les préoccupations des populations le CNT réduit le nombre d'articles de 147 à 112 dans l'intérêt d'harmoniser les dispositions du texte, et supprimer certains titres, chapitres, sections, paragraphes et articles.

Les articles 31, 32 et 33, relatifs aux périodes de garde obligatoire du bétail et des cultures ainsi que la tolérance de divagation, ont été aussi fusionnés pour les mêmes raisons de cohérence que pour les articles précédents.

La nécessité de contextualisation et d'adéquation a entraîné le remplacement de certains termes ou expressions par d'autres plus adaptés. Dans la reformulation, les articles 25 devenu 24 ; 26 devenu 25 ; 34 devenu 27 ; 35 devenu 28 ; 36 devenu 29 ; 42 devenu 33 ; 43 devenu 34 ; 54 devenu 41 ; 74 devenu 53 ; 98 devenu 69 ; 129 devenu 94 et 143 devenu 108 ont été reformulés. En plus, le Chapitre III du Titre V est devenu Chapitre II.

En outre, plusieurs autres amendements et sous-amendements ont été effectués dans le texte.

Ces opérations ont abouti à la proposition d'une nouvelle

structure qui se présente ainsi qu'il suit :

1. Le titre I traite des règles générales se rapportant : aux objectifs visés par cette loi à savoir la promotion de la gouvernance de la gestion durable des espaces pastoraux ; au domaine d'application de cette loi qui est « espaces pastoraux », à l'exception de ceux relevant du domaine forestier de l'Etat ; au rôle de l'Etat et des Collectivités locales ; à la compétence des Collectivités locales dans la gestion des ressources pastorales ;

2. Les titres II et III traitent des définitions de concepts et la classification des pâturages. Ils définissent les conditions d'accès aux pâturages et les droits de leur utilisation. Ils encadrent aussi les droits et les périodes de vaine pâture ainsi que les conditions de création ou d'aménagement des pâturages ;

3. Le titre IV décrit la garde et la divagation des animaux selon les saisons. Il définit également les conditions de mobilité des éleveurs et leur concours à la protection de l'environnement et la lutte contre la désertification, le déplacement des animaux à l'échelle locale, régionale et sur l'étendue du territoire national, tout en respectant, en toute saison, les aires protégées, les espaces classés ou mis en défens ainsi que la police sanitaire des animaux ;

4. Le titre V décrit les droits et conditions d'utilisation des ressources en eau par les

animaux ainsi que l'accès et la gestion des points d'eau. Il traite aussi des conditions d'interdiction temporaire de l'utilisation d'un point d'eau pastoral ;

5. Le titre VI traite du mode de gestion de la transhumance interne et transfrontalière en organisant : les conditions de départ et de retour des animaux transhumants ; les pistes de transhumance ; la garde de bétail pendant la transhumance.

Ces questions traitent également des aspects institutionnels avec la création d'un comité de prévention des conflits et de gestion de la transhumance ayant pour objet de résoudre les conflits liés aux mouvements d'animaux et aux questions sanitaires ;

6. Le titre VII traite des conditions d'installation des éleveurs migrants, leur libre circulation dans l'espace CEDEAO ;

7. Le titre VIII traite de la préservation et de la protection de l'environnement ainsi que du respect des biens d'autrui. Il définit les feux pastoraux précoces et exige la conformité de l'exploitation des ressources naturelles à des fins pastorales avec les réglementations environnementales et forestières ;

8. Le titre IX traite de la garantie juridique et de la consistance des droits d'usage pastoraux ;

9. Le titre X traite de l'intégration agro-sylvo-pastorale et s'articule autour de : la prise en considération des

intérêts de l'élevage dans la mise en œuvre des projets de développement en milieu rural ; la protection des espaces naturels à usages pastoraux ; l'obligation d'information des services de l'élevage par les éleveurs ; la prise en compte des problèmes et besoins du pastoralisme par les services de l'élevage ;

10. Le titre XI traite des règlements de conflits. Il est consacré : au règlement non juridictionnel ou règlement à l'amiable des conflits entre parties ; à la conciliation devant le comité de prévention des conflits et de gestion de la transhumance ; à la responsabilité civile présumée du propriétaire du fait de son animal et de la responsabilité fautive du propriétaire ; à l'exonération de responsabilité civile du propriétaire de l'animal et le procès-verbal de conciliation ou de non-conciliation ;

11. Le titre XII traite de la gestion des aménagements pastoraux. Il définit les conditions d'utilisation des aménagements pastoraux d'utilité collective ;

12. Le titre XIII traite des dispositions pénales en harmonie avec le Code pénal, le Code de procédure pénal et leurs procédures respectives ainsi que de la réglementation de la CEDEAO sur la transhumance transfrontalière ;

13. Le titre XIV traite des dispositions finales. Il prend en compte les engagements internationaux ratifiés par la République de Guinée dans le domaine pastoral, notamment les conventions des Nations Unies, les conventions africaines et les accords régionaux de partenariat ou de collaboration.

Lors des travaux en inter-commissions avec les cadres des départements ministériels concernés par ce projet de loi, plusieurs préoccupations ont été soulevées par les Conseillers nationaux relatives notamment à ce qui suit : le risque que la transhumance

(Suite page 11)

CONFLIT ENTRE ELEVEURS ET AGRICULTEURS

Voici comment le CNT veut mettre fin à ce vieux démon qui divise depuis des décennies

transfrontalière et le pastoralisme soient une porte dérobée pour les terroristes ; les modalités d'application des dispositions relatives à la période de garde obligatoire et de tolérance de divagation ; la mal-gouvernance locale et ses conséquences en matière d'accès aux ressources pastorales ; les modalités de constitution, d'organisation et de fonctionnement des comités de prévention des conflits et de gestion de la transhumance ; les recettes générées suite à la vente aux enchères publiques des animaux mis en fourrière ; la détermination de façon précise du rôle des collectivités locales, des autorités locales, des autorités administratives et des administrations locales ; la conformité de l'âge minimum requis pour les apprentis bouviers, bergers et gardiens mineurs avec le code de l'enfant ; les critères de

classification de la petite transhumance par rapport à la grande transhumance ; le ratio bouvier, berger et gardien avec la taille et le type de troupeau ; les conditions de signalement aux autorités par les éleveurs migrants du nombre et du type de bétail, avant d'autoriser sa rentrée sur le territoire guinéen dans le cadre de la transhumance transfrontalière ; les raisons de l'affectation des recettes issues de la vente des animaux par le tribunal au FODA au détriment du FONDEL initialement prévu dans le projet ; la légèreté des amendes liées aux différents types d'infractions ; la fixation de certaines amendes en fonction du nombre de tête et par catégorie de troupeau ; les éclaircissements concernant le contenu des articles 97 et 103 devenus respectivement article 68 et article 74.

SAMUEL DEMBA. D

FAUX ET USAGE DU FAUX EN ÉCRITURE PUBLIQUE

Des cadres de l'administration visés par des enquêtes judiciaires

Plusieurs cadres de l'administration publique, notamment ceux qui sont soupçonnés des faits présumés de faux et usage du faux en écriture publique peuvent commencer à se faire du mauvais sang. Ils sont désormais dans le viseur de la justice.

Face à cette situation, comme il fallait s'y attendre, le ministre d'État, ministre de la Justice, des Droits de l'homme, Garde des Sceaux, Alphonse Charles Wright a instruit cette semaine le Procureur général près la Cour d'appel de Conakry et son homologue de la CRIEF d'engager des poursuites judiciaires contre eux.

Il s'agit d'un total de 34 chefs de Division des affaires financières exerçant dans les différents départements ministériels.

« À la suite des injonctions du 29 janvier relatives respectivement à l'ouverture d'enquêtes sur l'utilisation des fonds alloués aux EPA et tous les départements ministériels

pour des faits présumés de détournement des deniers publics, il a été porté à la connaissance du ministre d'État, Garde des Sceaux, ministre de la Justice et des Droits de l'Homme que certains fonctionnaires se sont lancés dans le processus de fabrication de pièces comptables pour tenter de justifier les dépenses liées à l'exécution des budgets alloués et dont ils ont la charge de gérer », fait savoir le ministre Alphonse Charles Wright.

Reste à savoir maintenant si ces injonctions pourront produire les effets escomptés. À rappeler que la Crief a été créée par le tombeur d'Alpha Condé pour poursuivre les cadres de l'administration publique qui se sont rendus

coupables ou qui se rendront coupables d'infractions économiques et financières dans l'exercice de leur fonction. Des dignitaires du régime déchu sont actuellement poursuivis par ladite juridiction pour des faits présumés de détournement de deniers publics. Parmi eux, l'on peut citer Ibrahima Kassory Fofana, Amadou Damaro Camara, Dr Mohamed Diané, Oyé Guilavogui et Kabinet Sylla alias Bill Gates, dont la détention prolongée à la maison centrale de Coronthie ne cesse de faire grincer des dents chez leurs avocats et au niveau des organisations de défense des droits de l'homme.

Kèfina Diakité

RETOUR DU SYLI NATIONAL

Les promesses du président Mamadi Doumbouya

Le dimanche 4 février 2024, soit deux jours après son élimination de la CAN 2023 au stade des quarts de finale par la RD Congo, le Syli national a été triomphalement accueilli dimanche par les autorités et les populations à Conakry.

Satisfait de la prestation des poulains de Kaba Diawara, le président de la transition, le Général Mamadi Doumbouya, a déclaré ceci: «Vous pouvez compter sur moi, on fera tout ce qui est en notre possession pour accompagner notre équipe nationale de football parce que c'est notre fierté. On perd, la prochaine fois on gagnera. On reste soudé...Vous nous avez fait rêver et au-delà du football, vous avez porté haut le drapeau national lors de cette compétition continentale. A

chaque étape franchie, il est essentiel de tirer les leçons, de s'interroger pour revenir encore plus fort».

Et s'adressant à la Fédération guinéenne de football et au ministère de tutelle, le locataire du palais Mohammed V a dit: «Votre mission est cruciale. Pour l'essor du football guinéen, des réformes s'imposent. J'espère sincèrement que vous trouverez l'énergie et l'intelligence nécessaire pour les mener à bien...Il est



impératif de créer des conditions propices à l'épanouissement du football guinéen mais aussi et surtout de l'ensemble des disciplines sportives dans notre pays. Je

tiens à vous remercier d'avoir honoré votre engagement en ramenant à la maison le drapeau national conformément aux instructions formulées en décembre

dernier. C'est un geste important pour l'ancrage de notre patriotisme dans les valeurs qui nous ressemblent et qui nous rassemblent».

Kèfina Diakité

*Lire L'Aigle Infos,
c'est lire la vérité
et la vertu*

SÉNÉGAL

Le report de la présidentielle fait réagir à l'international



Suite au report sine die de la présidentielle du 25 février par le président Macky Sall, plusieurs candidats de l'opposition avaient appelé au rassemblement le dimanche 4 février pour démarrer la campagne électorale. Mais comme il fallait s'y attendre, les manifestants ont été systématiquement dispersés par les gendarmes à coups de gaz lacrymogènes.

Pour le porte-parole du gouvernement, le ministre du Commerce Abdou Karim Fofana, la présence policière du 4 février était justifiée. « Dans tous les pays démocratiques du monde, il y a des règles pour manifester. Il faut d'abord déposer une autorisation. On ne peut pas, du jour au lendemain, appeler les gens à descendre dans la rue, sans savoir à quelles fins... Le report de l'élection n'est pas du ressort du président de la république. La cohérence la plus banale, c'est de suspendre la décision qu'il a prise le temps que l'Assemblée nationale s'exprime », a-t-il expliqué.

Il y a eu également des réactions à l'international.

La CEDEAO, par la voix de sa commission, avait réagi dès samedi soir et a exprimé dimanche sa préoccupation quant aux circonstances qui ont conduit au report de l'élection. Elle a par ailleurs exhorté la classe politique à prioriser le dialogue pour l'organisation d'une élection transparente, inclusive et crédible.

L'Union européenne a estimé que l'annonce de ce report ouvre une période d'incertitude au Sénégal. Elle appelle tous les acteurs à œuvrer, dans un climat apaisé, à la tenue d'une élection, transparente, inclusive et crédible dans les meilleurs

délais afin de préserver la longue tradition de stabilité et de démocratie au Sénégal.

De leur côté, les États-Unis ont fait part de leurs préoccupations par rapport à cette situation.

La France, l'ancienne puissance colonisatrice, a elle aussi appelé les autorités à lever les incertitudes autour du calendrier électoral pour que les élections puissent se tenir dans le meilleur délai possible. Affaire à suivre...

Kéfina Diakité

SÉNÉGAL

13 candidats d'opposition s'allient pour protester contre le report de la présidentielle

Les candidats d'opposition font front commun pour protester contre le report de l'élection présidentielle au 15 décembre 2024 voté à l'Assemblée nationale lundi 5 février. Pour eux, il s'agit d'un coup d'État constitutionnel du président Macky Sall pour se maintenir au pouvoir. Ils étaient réunis aujourd'hui pour faire connaître leur combat et tenter de mobiliser au Sénégal et à l'international.

Lis sont 13 candidats sur les 20 de la liste définitive à former désormais un collectif. Parmi eux, Amadou Ba, le mandataire du candidat de l'ex-Pastef Bassirou Diomaye Faye, les députés Déthié Fall et Thierno Alassane Sall ou encore l'ancien ministre Aly Ngouille Ndiaye. Tous dénoncent un coup d'État constitutionnel de Macky Sall pour garder le pouvoir au-delà du 2 avril prochain, date à laquelle il devait le céder à son successeur.

« Son mandat arrive à expiration le 2 avril. Passé ce délai, Macky Sall ne sera plus reconnu comme président de la République. Il ne pourra poser aucun acte qui va engager le Sénégal », a déclaré Aly Ngouille Ndiaye,

candidat et ancien ministre.

Un premier recours a été déposé à la Cour suprême lundi pour casser le décret du président qui annule la convocation du corps électoral le 25 février. Les candidats qui sont aussi députés vont déposer un autre recours au plus vite au Conseil constitutionnel pour contester la loi votée lundi qui reporte l'élection au 15 décembre.

Et si le collectif se félicite de la réaction américaine qui juge que le report du scrutin « ne peut être considéré comme légitime » ou de celle de la Cédéao qui appelle à « rétablir le calendrier électoral », des candidats dénoncent une position molle de certaines chancelleries occidentales et demandent une condamnation ferme. « J'attends la même

position chez les autres chancelleries de cette région », a tancé Déthié Fall.

Prochaine étape : une convergence des luttes avec les syndicats, la société civile et l'ensemble des Sénégalais. « Nous en appelons donc à tous les hommes, à tous les syndicats, les patriotes, les organisations de transporteurs, le secteur informel pour qu'ils se mobilisent dans des délais qu'il faudra définir très rapidement », a lancé Thierno Alassane Sall.

Des discussions sont en cours pour organiser des grèves et opérations villes mortes. Plusieurs candidats prévoient aussi de continuer à faire campagne malgré le report du scrutin.

RFI

INTRODUCTION DU VACCIN CONTRE LE PALUDISME DE BILL GATES AU BURKINA FASO

N'envoyez pas nos enfants à l'abattoir (Par Daouda Emile OUEDRAOGO)

Le vaccin RTS, S fabriqué par les laboratoires financés par Bill Gates est un vaccin semblable à celui de la Covid 19. Tu te l'injectes. Il ne te prévient pas de la maladie. Mieux, il te crée des effets secondaires qui, peuvent raccourcir ta durée de vie. Malheureusement, je viens de lire que le Ministère de la Santé du Burkina Faso a autorisé que les enfants de moins de 5 ans aillent se faire vacciner avec le RTS, S. La campagne débute en février 2024. Pour faire simple, celui qui veut précipiter la mort de son enfant, qu'il aille le faire vacciner du vaccin RTS, S. Celui qui veut faire souffrir son enfant de moins de 5 ans, d'effets

secondaires indésirables incontrôlables, qui risquent d'handicaper sa vie, alors qu'il aille le faire vacciner du vaccin RTS, S dont l'efficacité ne dépasse pas 30 pour cent. Mieux, il faut 4 doses, prises à des moments séparés, pour atteindre ce résultats dont le Dr Abdramane Sawadogo dit ceci : « le vaccin n'empêche pas de contracter le paludisme.

» C'est le même langage que la big pharma a débité dans le cas du vaccin de la Covid 19. On a vu les conséquences. Sinon, pourquoi se faire administrer 4 doses d'un vaccin qui 1, n'empêchera pas que ton enfant tombe malade. 2, n'empêchera pas que ton enfant développe des effets

secondaires que ceux mêmes qui ont conçu le vaccin ne maîtrisent pas le degré. 3, et c'est le Pr Raoult qui le dit : « sont financés par des milliardaires et imposé à l'OMS ». Et pourtant, le Burkina a son propre vaccin plus efficace et propre.

Privilégier le R21 trouvé par des chercheurs Burkinabè

Face à cette situation, il faut privilégier le vaccin R21 trouvé par des chercheurs Burkinabè. Petites comparaisons. Le RTS, S est efficace à 30 pour cent (et même là!), tandis que le R21 l'est à 77 pour cent. Le RTS, S a des effets secondaires incontrôlables et imprévisibles. Le R21 n'en a

pas. Le RTS, S doit être administré à 4 doses. Le R21 a une dose. Le R21 a été trouvé par des chercheurs Burkinabè. Le RTS, S par des businessmen avec la bénédiction de l'OMS.

Des 2, à qui enverrez-vous vos enfants?

De grâce, n'administrez pas ce vaccin RTS, S à nos enfants de moins de 5 ans. Que tous les parents qui veulent voir leurs enfants vivre longtemps ne prennent pas le vaccin RTS, S issus des laboratoires de Bill Gates.

Par Daouda Emile
OUEDRAOGO
ouedraogodavid597@gmail.com
NETAFRIQUE